



Question immobilière

Par **Karen18**, le **26/06/2020** à **00:44**

Bonjour,

Je suis devant un gros soucis, je vie chez ma grand-mère depuis 2 ans et là en mai elle a fermé les yeux.

Du coup je suis resté dans l'appartement avec mon fils de 5 ans et j'ai pris du retard dans le loyer (2 mois) faute de revenu suffisant.

Alors j'aimerais savoir comment ça va se passer pour moi, est-ce que je risque d'être expulsé vite? Je précise que je n'ai pas informé le propriétaire du décès car j'ai peur qu'il me chasse en moins de deux.

Merci

Salutations

Par **youris**, le **26/06/2020** à **10:30**

bonjour,

comme vous étiez hébergé depuis plus d'un an dans le logement loué et occupé par votre grand-mère, vous pouvez demander le transfert du bail à votre nom.

mais pour cela, vous devez prévenir le propriétaire qui exigera que les loyers soient réglés par la succession jusqu'au décès de votre grand-mère et ensuite il vous appartiendra de faire un transfert de bail et vous devrez payer les loyers.

si le loyer est trop élevé pour vos revenus, vous devez chercher un logement moins cher.

voir ce lien :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/sort-bail-deces-locataire-question-5796.htm#:~:text=Si%20le%20contrat%20de%20location,%C3%A0%20la%20date%20du%20d%C3%A9c%C3%A9s>

salutations